

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

Donne délégation de signature à :

Monsieur Mathias AMILHAT, Maître de Conférences, Directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ),

à l'effet de signer en son nom, pour les Services Opérationnels (SO) 911-401 – Institut d'Etudes Judiciaires :

- en dépenses :
 - les engagements de dépense, à l'exception de dépenses de déplacements professionnels, dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les engagements de dépense en matière de déplacements professionnels, sans limitation de montant,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le SO 911-401, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathias AMILHAT, Madame Hélène CITERICI, Ingénieur d'études, responsable administratif et financier de l'UFR Droit et Science Politique, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés, hormis les ordres de mission les concernant.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à Monsieur Antoine BOTTON et Madame Hélène CITERICI, en date du 17 janvier 2024.

Fait à Toulouse, le 15 janvier 2025

Le délégataire,



Mathias AMILHAT

La délégataire,



Hélène CITERICI

Le Président,



Hugues KENFACK

